

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00026 Numéro SIREN : 303 649 313 Nom ou dénomination : A SAULI ET CIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2020 sous le numéro de dépôt 3785

SOCIETE "A. SAULI & CIE "
S.A.S. au capital de 400 000 Euros
Siège Social : Route de Borivoli 20146 SOTTA

R.C.S. AJACCIO B 303.649.313

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le trente septembre, à 17 heures, au siège social,

La société HOLDING AJMS
SAS au capital de 13.800.000 Euros
Ayant son siège social à Palavesa 20137 PORTO-VECCHIO
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro B 525 267 761

Représentée par son Président Monsieur Alfred SAULI

Associé unique de la société « A. SAULI & CIE »

I A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établies par Monsieur Alfred SAULI, Président non associé.

II A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- L'affectation des résultats de cet exercice
- La mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce
- La rémunération des dirigeants
- La nomination des Commissaires aux comptes
- La délégation des pouvoirs en vue des formalités

CINQUIEME DECISION

Les mandats de la société PROVENCE MEDITERRANEE AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Jean-Luc LESIEUR, Commissaire aux comptes suppléant, arrivants à expiration lors de la présente assemblée, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique :

- M. Eric RUNFOLA, Né le 18 janvier 1964 à la CIOTAT, demeurant Immeuble le Forum Bât B 1^{er} étage, 515 Avenue de la Tramontane, 13600 LA CIOTAT, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- M. Renaud MARIS, né le 16 janvier 1963 à MARSEILLE, demeurant Europarc Sainte Victoire Bâtiment 7 Le Canet, 13590 MEYREUIL, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes, qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

LE PRESIDENT

Alfred SAULI



HOLDING AJMS

Associé unique

